

SEANCE DU 30 MAI 2024

DC : 17 mai 2024

Le trente mai deux mille vingt-quatre à vingt heures les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence du Maire, Madame MICHELIN Eve.

Monsieur FICHOT Jean-Michel était absent excusé.

Monsieur BRISET Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

BUREAU DES ELECTIONS EUROPEENNES (9 juin 2024)

| 8H00 -11H30 | 11H30 – 15H00 | 15H00 – 18H00 |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| Hubert BONNEFOY Jean-Michel FICHOT | Pierre CAHUET Jennifer GOFFINET | Sylvain JALLET Nicolas BRISET |

Les panneaux d'affichage devront être installés avant le 27 mai.

ACHATS DIVERS

La décision est prise d'acheter

- 6 cendriers (2 pour la grande salle, 1 pour la petite salle, 1 pour la mairie, 1 pour le préau et 1 pour le gîte)
- 3 supports range-vélos (1 pour le gîte, 1 au Bourg et 1 à l'Abergement)

REUNION COMMISSION DES FOSSES

La commission se réunira le 14 septembre prochain à 9h00.

TRAVAUX TOIT DE L'EGLISE

En raison d'un retard dans le planning de Monsieur REBILLARD, les travaux de réparation de la toiture de l'église commenceront autour du 20 juin 2024.

LOTISSEMENT COMMUNAL : Alimentation eau

Les services de la SAUR sont intervenus pour réaliser les travaux d'alimentation en eau potable du lotissement communal.

ACHAT MATERIEL COMMUNAL

Des devis seront demandés aux Briconautes de Saint Germain du Bois ainsi qu'aux ETS BOREL de Saint Usuge.

AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE JEUX

Pour rappel, les devis reçus sont les suivants :

- JPP EQUIPEMENT : 3 300€ HT
- Travaux de terrassement : 6 623€ HT

- SYDESL installation de deux projecteurs : 8 000€ HT. Demander s'il serait possible d'installer une horloge commandant l'extinction des lumières du terrain à minuit afin de respecter la tranquillité des voisins.

Voir pour l'obtention de subventions au titre des Jeux Olympiques 2024.

ETUDE DE DEVIS

Réfection des façades de la salle des fêtes Michel PHILIPPE.

Le conseil municipal ayant décidé la réfection des façades de la salle Michel PHILIPPE, examine les devis reçus :

- Devis SARL LAUQUIN : 13 036,80€ HT (15 644,16€ TT).
- Devis SAS BARBARIN-FLAMAND : 15 983,60€ HT (19 180,32€ TTC)
- Devis PRESTIGE FACADES : 15 231€ HT (16754,10€ TTC)

Après en avoir délibéré, la décision est prise de retenir l'offre de la SARL LAUQUIN Sébastien pour un montant de 13 036,80€ HT (15 644,16€ TT).

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette proposition de prix et à procéder à la liquidation de la facture.

Installation d'un limiteur de son dans la salle des fêtes Michel PHILIPPE.

Le conseil municipal ayant décidé d'installer un limiteur de son dans la salle Michel PHILIPPE, examine les devis reçus :

- Entreprise EDP d'un montant de 2 816,65€ HT (3 379,98€ TTC).
- EURL AGELEC d'un montant de 4 908,20€ HT (5 889,84€ TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de prix de l'entreprise EDP d'un montant de 2 816,65€ HT (3 379,98€ TTC),
- Autorise Madame le Maire à signer cette offre et à procéder à la liquidation de la facture.

Choix de la couleur de porte de la grande salle

Après avoir voté la décision est prise de retenir la couleur bois (résultat du vote 8 voix pour la couleur bois, 2 abstentions)

DIVERS

- Les vérifications annuelles concernant la sécurité des bâtiments communaux ont été réalisées (AEC désenfumage, EDP, Davis MILLION).
- Un devis sera demandé à Monsieur FICHET Romain pour l'installation d'un portillon dans le local poubelles.
- Les panneaux de signalisation ont été commandés.
- Le photocopieur a été commandé à REX ROTARY
- Pour information, le centre de gestion de Macon a validé la prime pourvoir d'achat exceptionnelle.